

Révision du Schéma Directeur Cyclable de Saint-Brieuc Armor Agglomération

DOCUMENT DE SYNTHÈSE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Promu par



ITEM Etudes & Conseil
Agence Ouest (Rennes)

ITEM chez Meeting Point

13 rue Claude Chappe – Immeuble Oxygène Bât. A 35510 Cesson-Sévigné
Tél. : 06 59 62 40 06 - rennes@item-conseil.fr

Siège (Besançon)

27 rue Clément Marot – Parc Astrea - 25000 Besançon

Tél. : 03 81 83 24 71

A travers la validation de ce Schéma Directeur Cyclable, Saint-Brieuc Armor Agglomération poursuit et confirme sa volonté de développer la pratique sur le territoire, en proposant progressivement des aménagements et des services destinés à faciliter l'usage quotidien du vélo.

Plusieurs temps fort ont affirmé cette volonté partagée et communautaire :

- Dès **2006**, Saint-Brieuc Agglomération, constitué de 13 communes et regroupant 120 000 habitants, engage une première démarche de planification autour des enjeux de mobilité durable, à travers la validation de son premier **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** portant sur une durée de **10 ans**. Ce document permet à la collectivité de se doter d'un **outil pour concevoir une politique cohérente en matière de transports et adaptée au contexte territorial**.
- Suite au PDU, l'Agglomération s'engage dans la réalisation de son premier **Schéma Directeur Cyclable**. Adopté en décembre **2009**, le document traduit spécifiquement et concrètement les **orientations cyclables du Plan de Déplacements Urbains et définit les investissements à prévoir**.
- Au 1^{er} janvier **2017**, l'extension de Saint-Brieuc Armor Agglomération (32 communes et 150 000 habitants) traduit l'ambition de **définir un territoire correspondant aux réalités de vie et aux pratiques des habitants**.
- Son premier PDU arrivant à échéance, Saint-Brieuc Armor Agglomération profite de la **révision de ce document** pour définir une nouvelle politique à l'échelle des 32 communes. Validée en **2019**, l'ambition communautaire réaffirme la volonté de développer la pratique cyclable sur l'ensemble du territoire...
- ... Ce qui se traduit en **septembre 2021 par l'adoption de ce nouveau Schéma Directeur Cyclable**.



Plusieurs objectifs ont guidé les élus et services de Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour **rendre le vélo crédible pour des déplacements du quotidien** et notamment vers le lieu de travail, et **réduire la part modale de la voiture**, encore trop importante dans les déplacements utilitaires. Ainsi, l'ambition commune a été de :

- **Construire un maillage à l'échelle du nouveau territoire et donc des 32 communes**, en s'appuyant sur les aménagements déjà existants, et notamment sur les **itinéraires touristiques structurants, comme l'EuroVélo 4 – Vélomaritime**, qui longe le littoral depuis Hillion jusqu'à Tréveneuc, et la **Véloroute 8, qui relie Saint-Brieuc à Loudéac via Yffiniac ou Ploeuc-l'Hermitage**.
- **Faciliter les déplacements cyclables, et en particulier les déplacements des actifs vers les lieux d'emplois et ceux des élèves vers les établissements scolaires.**
- Accompagner les usagers en poursuivant la mise à disposition de **services adaptés pour faciliter et améliorer le confort des cyclistes**. Cela passe notamment par du **stationnement adapté**, en particulier aux points d'arrêts des transports collectifs, par des **itinéraires plus lisibles**, par de l'accès à de la **location, ou de la sensibilisation...**
- Être en mesure de **répondre aux évolutions technologiques** ; à l'instar du **Vélo à Assistance Electrique**, qui marque une révolution du point de vue des mobilités, en particulier **en milieu rural, où les distances et le relief peuvent être des freins à la pratique**.
- **Répondre à l'urgence des enjeux de développement durable**, sur le respect de l'environnement et sur les rejets de Gaz à Effet de Serre, tout en valorisant une **solution plus économique pour les usagers, et plus vertueuse pour la santé**.
- Constituer un **temps d'échanges et de partage avec les 32 communes du territoire, les partenaires institutionnels acteurs de la Mobilité, et les acteurs associatifs** vigilants autour des questions de déplacements en vélo.
- D'un point de vue plus technique, se doter d'un **document qui a vocation à être un véritable outil opérationnel**.

A l'instar du PDU, la démarche de co-construction a conditionné les différentes étapes de l'étude, en cumulant :

- ✓ La prise en compte des attentes locales via des échanges avec les communes ;
- ✓ Des temps de suivi et de validation avec les partenaires de SBAA et les acteurs du vélo.

Démarrage
Juin 2020

1) La prise de connaissances du territoire

- L'intégration des attentes des communes a pu se faire via un questionnaire pour identifier les problématiques à l'échelle locale
- Un Comité de Pilotage constitué des élus et techniciens de SBAA, et des partenaires institutionnels et associatifs, a permis d'aboutir sur un diagnostic partagé

Novembre
2020

2) L'identification des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal et les services à développer

- 3 réunions de secteurs (novembre 2020) ont été réalisées pour co-construire le maillage avec les communes
- SBAA a formulé une proposition de hiérarchisation afin de préserver l'ensemble des demandes formulées par les communes

Décembre
2020

3) L'élaboration des scénarios d'aménagements cyclables

- 3 réunions de secteurs (décembre 2020) supplémentaires ont eu pour objectifs de finaliser le maillage et traiter des services
- A travers des temps de validation politiques communautaires (février et juillet 2021), SBAA a confirmé sa volonté d'accompagner les communes en préservant un maillage très largement issu des demandes locales

Juillet
2021

4) La réalisation d'un plan d'actions et la définition des modalités d'intervention techniques et financières

- Cette dernière étape décline la mise en œuvre technique et opérationnelle du schéma, des itinéraires et des services complémentaires.

Finalisation
Fin septembre
2021

La finalisation de l'étude marque le début de la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de SBAA

Un maillage d'aménagements dense sur le pôle urbain, mais discontinu à l'échelle de l'agglomération

L'ensemble des aménagements a été recensé au travers de relevés de terrain. Le territoire compte 234 km d'aménagements favorisant la pratique cyclable avec :

115 km d'aménagements cyclables, dans le détail :

- **58 kilomètres de voie en site propre** (soit près d'un quart des aménagements) où le cycliste est séparé de la circulation motorisée (voie verte ou piste cyclable)



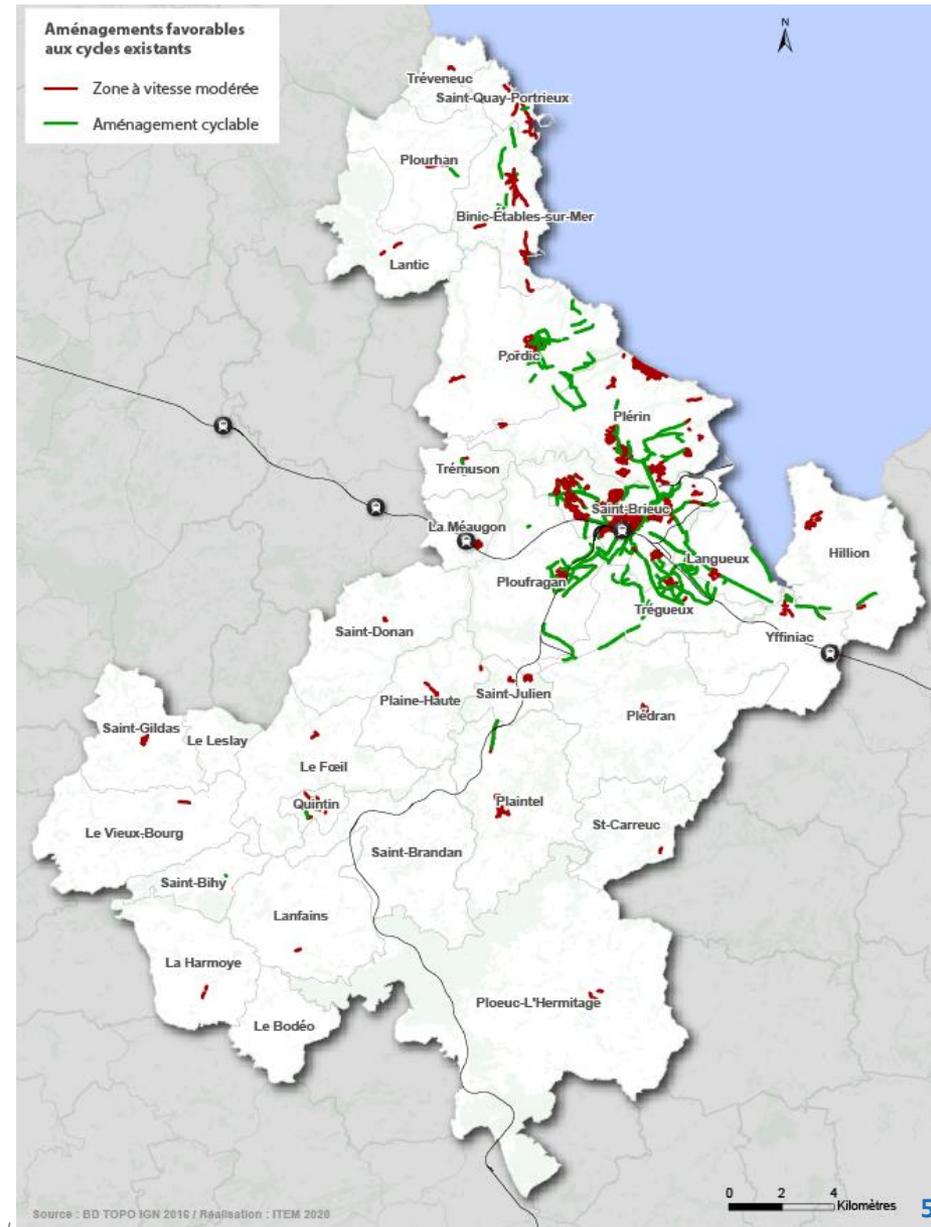
- **50 kilomètres d'aménagement sur chaussée**, où l'usager circule sur la voirie, mais sur un **espace dédié** (bande cyclable, chaussée à voie centrale banalisée).



- **7 kilomètres d'aménagement partagé**, où le trafic automobile est suffisamment faible, pour que la **cohabitation se fasse de manière sécurisée**.



119 km de linéaire de voirie réglementé en zones de modération de vitesse (zone 30...) qui participent à la sécurisation de la pratique du vélo



Des services en plein essor sur le pôle briochin et à étendre sur l'ensemble du territoire

L'implication de SBAA pour développer la pratique du vélo, menée depuis plusieurs années, explique le large corpus de solutions déjà existantes.

Inaugurée en janvier 2020, la **Maison du Vélo** constitue une vitrine de cette politique communautaire. 200 places de stationnement sécurisé permettent aux usagers de **laisser leur vélo et d'utiliser les réseaux de transports collectifs desservant la Gare de Saint-Brieuc**. En complément, **12 stations vélo, présentes à proximité immédiate des points d'arrêt du réseau TUB**, facilitent les connexions dans les autres communes.

Pour accéder aux pôles, services, ou équipements communautaires et communaux, les usagers ont également à leur disposition plus de **180 points de stationnement répartis sur l'ensemble du territoire**, dont le parking vélo **Vélo Park** situé Parking Poulain-Corbion à Saint-Brieuc.

La **lisibilité des itinéraires est en cours de développement**, via la mise en place de points de jalonnement, qu'ils soient à **vocation touristique ou quotidien**.

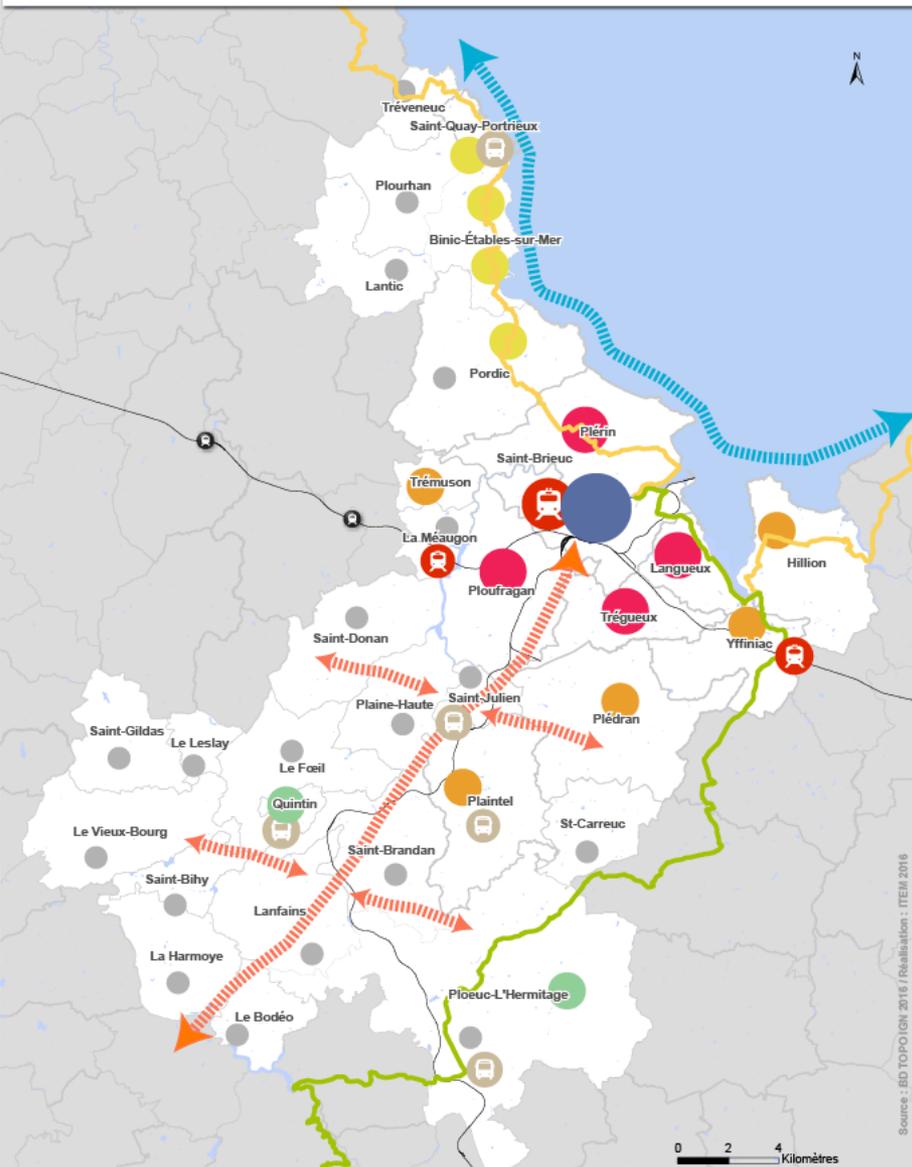
Le **service « Rou'libre »** propose aux habitants de louer un vélo classique ou à assistance électrique, en courte ou longue durée. Hébergé à la Maison du Vélo, ce service sera **plus facilement accessible à l'ensemble des habitants de SBAA via un système de livraison**. En parallèle, un **système de vélo à assistance électrique en libre-service** vient compléter ce mode en plein essor.

En complément, des **aides à l'achat de VAE**, des **bornes techniques** présentes à la Maison du Vélo pour réparer son cycle, ou **des ateliers d'animation et de sensibilisation** sont autant de mesures, certes plus légères, mais essentielles pour inciter et accompagner le cycliste.

La réalisation de ce **Schéma Directeur Cyclable**, qui porte désormais sur les **32 communes du territoire** permettra de proposer des services adaptés à l'ensemble des habitants du territoire.



Synthèse des enjeux majeurs pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération



Développer des liaisons intercommunales en suivant une logique de rabattement basée sur l'armature territoriale du PLUI

-  Pôle urbain principal
-  Communes périurbaines
-  Pôles relais et intermédiaires
-  Pôles de bassin de vie
-  Pôles de vie locale

S'appuyer sur les axes touristiques structurants pour développer la pratique quotidienne

-  La Vélomaritime
-  La V8 Saint-Brieuc <> Lorient

 Conforter un axe cyclable littoral à vocation utilitaire et touristique

 Développer une liaison nord sud structurante avec des connexions vers cette dorsale

 Favoriser l'intermodalité en gare

 Favoriser l'intermodalité aux arrêts TUB en créant de nouvelles stations vélos

La démarche de co- construction du schéma

Des échanges réguliers entre l'ensemble des acteurs

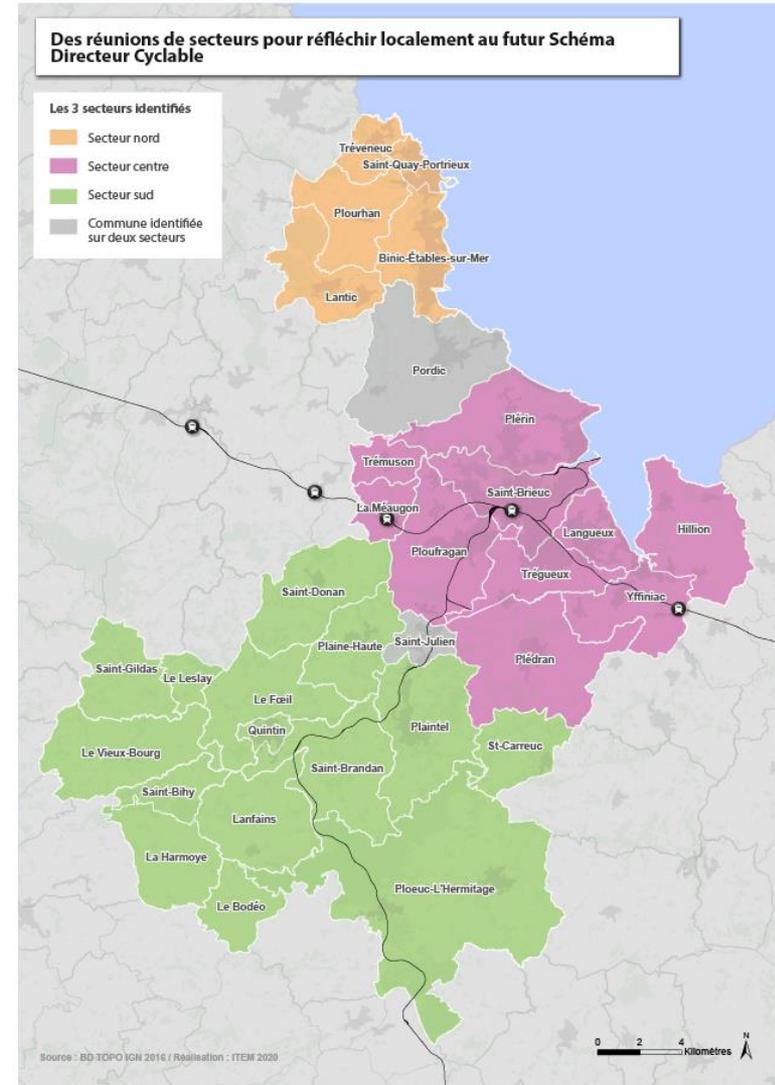
Afin de tendre vers un **schéma partagé par l'ensemble des acteurs**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité instaurer un **dialogue avec les acteurs locaux et les partenaires de la mobilité cyclable**.

Les 4 et 5 novembre 2020, les **élus ont été invités à se prononcer dans le cadre de réunions de travail délocalisées** sur les communes de Ploelec-l'Hermitage, Saint-Quay-Portrieux et Saint-Brieuc. Ces **temps d'échanges locaux, entre communes limitrophes**, ont permis aux acteurs locaux de formuler leurs **demandes d'itinéraires à intégrer au futur Schéma Directeur Cyclable**.

Ce travail commun a abouti sur l'identification de près de 340 kilomètres d'itinéraires.

Les 7 et 8 décembre 2020, suite à un **avis favorable de Saint-Brieuc Armor Agglomération**, une deuxième session de travail a finalisé le maillage, et a abordé l'identification des services à développer pour accompagner les cyclistes dans leurs déplacements.

En février 2021, et après **un mois laissé aux communes pour finaliser leurs propositions**, la trame du Schéma a été présentée en Bureau Communautaire. En juillet, la **philosophie globale du Schéma est validée par les élus de SBAA, lors d'un nouveau Bureau Communautaire**.



Le maillage retenu, traduit l'ambition d'un schéma à l'échelle des 32 communes de SBAA. Il représente 83 itinéraires et environ 340 km. Pour répondre à ces objectifs initiaux, visant d'abord les déplacements des actifs et des scolaires, SBAA s'est engagé sur une logique de hiérarchisation des itinéraires.

1) Des itinéraires à vocation pendulaire – 41 itinéraires représentant environ 167 km

Ces itinéraires sont ceux qui attireront le plus d'utilisateurs, sur des distances pertinentes, et qui répondront aux objectifs principaux du Schéma :

- ✓ Favoriser les déplacements pendulaires ;
 - Pour les actifs vers les principales zones d'emploi (en admettant une distance maximale de 8/10 km) ;
 - Pour les scolaires vers les collèges et lycées (en admettant une distance maximale de 4/5 km) ;
- ✓ Faciliter l'intermodalité ;
- ✓ Relier les principales polarités.

2) Des itinéraires à vocation touristique, de loisirs ou intra-communales – 42 itinéraires / 173 km

Si ces itinéraires ont un potentiel attendu d'utilisateurs quotidiens plus faible, ils faciliteront les déplacements entre communes rurales ou pour des déplacements de loisirs, notamment vers les pôles touristiques.

Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est engagé sur un budget de 3,6 Millions d'euros pour accompagner les communes dans la réalisation de ces itinéraires. Ce budget pourra s'additionner aux autres subventions proposées par l'ADEME, l'Etat...

Les coûts affinés seront présentés dans le cadre des instances de suivi et de phase 4 de l'étude



Les actions portant sur les services complémentaires

Etat des lieux

- Pour répondre aux objectifs du 1^{er} Schéma Directeur Cyclable de 2009, le service de location de vélos a été lancé en 2012 :
 - Une première phase expérimentale en juin 2012 a été menée pendant 2 ans...
 - Avant une pérennisation du service en 2014
- Géré par Baie d'Armor Transports, Rou'libre est localisée à la Maison du Vélo, le service pâtit d'une accessibilité plus difficile pour les habitants des communes rurales.
- D'un point de vue financier, 50K€HT de coûts d'investissements permettant d'assurer le renouvellement régulier de la flotte de vélos sont fléchés, ainsi que 70K€HT de coûts de fonctionnement annuels.
- Malgré des parts variables (outillage/ charges de structure), les recettes sont en augmentation et traduisent le succès du service et une demande croissante.

Le PDU de 2019 :

Action 3.5 : Etendre le dispositif Rou'Libre en augmentant le nombre de points de retrait :

- De nouveaux points de retrait dans les communes rurales
- Une augmentation de la flotte de vélos en location

Mesures intégrées dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

Etendre géographiquement le service

- ✓ Faciliter l'accès au service au plus grand nombre en développant la **livraison a domicile sur réservation par téléphone** (à l'exception des habitants de Saint-Brieuc et de la première couronne)
- ✓ Lancement d'une **expérimentation de 3 mois à partir de juin 2021**

Coût de la mesure : 4 000 € / an HT



Etat des lieux

- Lancé pour une expérimentation d'un an en janvier 2020 (prolongée suite au contexte Covid), le système de Vélos à Assistance Electrique en libre-service (VAELS) a été subventionné à hauteur de 50 % par l'Appel A Projet AVELO proposé par l'ADEME
- Géré par le prestataire Green On, le service comprend :
 - 16 VAE mise à disposition du public
 - 2 stations de points de retrait (comprenant 30 bornes d'accroches et de recharge) situées au Port du Légué et devant l'office du Tourisme

Mesures intégrées dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

Pérenniser le service

- Réaliser une nouvelle consultation des entreprises pour un marché de 2 ans à partir de l'automne 2021
- Procéder à une évaluation annuelle pour aider au développement du service
- Développer deux nouvelles stations et augmenter la flotte :
 - Stations supplémentaires : Campus Mazier et Gare SNCF
 - 60 bornes d'accroches et de recharge
 - 40 VAE supplémentaires



Coût de la mesure : 400 K€ HT, répartis sur 10 ans comprenant l'investissement initial, le renouvellement du dispositif et l'entretien de la flotte et des stations (déductions faites des sollicitations auprès des partenaires extérieurs)

Etat des lieux

L'offre communautaire proposée par SBAA comprend 362 places de stationnement vélos, dont 232 sécurisés

- 13 stations vélos de 10 places chacune installées aux abords des arrêts de bus des lignes TUB
- 12 box vélos individuels sécurisés
- 220 places dans des abris vélos sécurisés

A cela s'ajoute les points de stationnement communaux aux abords des commerces et équipements de proximité

Le PDU de 2019 :

Action 3.3 : Poursuivre le développement du stationnement vélo sur le territoire

Action 4.2 : Identifier dans les communes périphériques et rurales de nouveaux points d'arrêts développés comme des pôles d'échanges multimodaux

Mesures intégrées dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

Etendre géographiquement le service

SBAA finance entièrement les abris vélos ouverts ou sécurisés dans une logique d'intermodalité avec les transports en communs

2 modes opératoires seront à envisager :

- Soit une commune sollicite SBAA pour installer un abri ;
- Soit SBAA sollicite la commune pour développer le stationnement en intermodalité.

Coût de la mesure : 40k€/an, soit 400k€/10 ans

Exemples de coûts :

- une station vélo (abri + 5 appuis) : 6 800€ HT

- un abri sécurisé vélo de 20 places (modèle Poulain-Corbion) : 25 000€ HT



Objectifs

- Offrir une alternative complémentaire et articulée entre le réseau TUB et le maillage cyclable, en particulier pour des déplacements de plus longue distance
- Accroître la palette de solutions offertes aux usagers, et en particulier les cyclotouristes
- Vérifier la pertinence du système avec la réalisation d'une phase d'expérimentation

Le PDU de 2019 :

Action 2.7 : Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus

Dans le cadre du PDU, une première estimation financière est proposée :

- Pour 5 vélos de 5 000€ à 7 500€ pour l'équipement d'un véhicule TC
- Soit environ 30 K€ pour l'équipement de 4 véhicules

Mesures intégrées dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

1) Benchmark et analyse des solutions disponibles

2) Expérimentation sur le réseau de TC, notamment sur une ligne saisonnière

Coût de la mesure : 20 K€ pour une expérimentation



Etat des lieux

- Un jalonnement, notamment à vocation touristique, est présent sur l'ensemble de l'agglomération, mais plus aléatoire dans les communes au sud du territoire
- Ce jalonnement se limite néanmoins à la direction des communes, sans indication des grands équipements et services, et ne développe pas une logique d'itinéraire
- Un jalonnement proposé sur les boucles cyclotouristiques, mais qui mérite une réactualisation voire et un développement des itinéraires jalonnés

Le PDU de 2019 :

Action 3.4 : Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables

Viser l'uniformité du jalonnement, la lisibilité et la visibilité, ainsi que la continuité des itinéraires jalonnés

Mesures intégrées dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

1) Pour des boucles vélo touristiques : le financement des panneaux se fera par SBAA, proposition de pose par les services techniques des communes

2) Études sur le jalonnement cyclable (hors service commun)

3) En complément : Outil d'information via une application smartphone recensant les aménagements, les services cyclables ou encore d'un calculateur d'itinéraires



Coût de la mesure : 20 K€ / an soit 200 K€ / 10 ans

Etat des lieux

Plusieurs interventions déjà engagées par la Police Municipale et la Police Nationale :

- Dans les **classes de CM1 ou CM2**, par des encadrants qualifiés pour éduquer les élèves aux bonnes pratiques de déplacements cyclables et/ou piétons à travers le **permis vélo ou piéton, mais constat de fortes disparités entre les communes de SBAA**
- Programme national « Savoir rouler à vélo » qui peut être un support pour poursuivre la démarche

Mesures intégrées dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

- ✓ Proposition de l'Union Sportive de l'Enseignement de Premier degré (USEP) :
- ✓ Forfait 20 classe/an à raison d'un montant de 1700€/classe, soit 34k€/an
- ✓ Financement 30 % commune et 70 % SBAA, soit 23k€/an pour SBAA
- ✓ Convention sur 2 ans à établir

Coût de la mesure : 23 K€ / an



ATTESTATION

PROGRAMME
Savoir Rouler à Vélo

www.savoirroulervelo.fr

PRENOM _____

NOM _____

a réalisé le Programme **Savoir Rouler à Vélo**

Lieu : _____

Attestation N° **00001900001**

Délivrée par : _____

Le **06/06/2019** Signature et/ou tampon



4,8 M€ alloué au par Saint-Brieuc Armor Agglomération au Schéma

**Volet
AMENAGEMENTS**

3,6 M€

- ✓ Pour rappel : le budget alloué par SBAA sur le volet Aménagements est de 3,6 M€ sur une durée totale de 10 ans.
- ✓ Ce budget sera complété par les communes et les subventions potentiellement mobilisables

**Volet
SERVICES**

1,2 M€

| | Fiche PDU | Cout HT sur 10 ans | |
|---|--------------------------|--------------------|------------------|
| | | Investissement | Fonctionnement |
| 1) Etendre le service de location de vélos de Rou'libre | Action 3.5 | 50 K€ (hors SDC) | 70 K€ (hors SDC) |
| 2) Développer les Vélos à Assistance Electrique en libre-service | | 250 K€ | 150 K€ |
| 3) Développer le stationnement sur le territoire | Action 3.3 Action 4.2 | 400 K€ | |
| 4) Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus | Action 2.7 | 20 K€ | |
| 5) Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables | Action 3.4 | 80 K€ | 120 K€ |
| 6) Poursuivre les programmes d'Ecomobilité Scolaire | | | 230 K€ |
| | Total | 750 K€ | 500 K€ |